



ORGANISATION PANAMÉRICAINE DE LA SANTÉ
ORGANISATION MONDIALE DE LA SANTÉ



146^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF

Washington, D.C., É-U, du 21 au 25 juin 2010

CE146.R12 (Fr.)
ORIGINAL : ESPAGNOL

RÉSOLUTION

CE146.R12

STRATÉGIE ET PLAN D'ACTION POUR LA RÉDUCTION DE LA MALNUTRITION CHRONIQUE

LA 146^e SESSION DU COMITÉ EXÉCUTIF,

Ayant examiné le rapport de la Directrice, *Stratégie et Plan d'action pour la réduction de la malnutrition chronique* (document CE146/18),

DÉCIDE :

De recommander au Conseil directeur d'adopter une résolution formulée selon les termes suivants :

STRATÉGIE ET PLAN D'ACTION POUR LA RÉDUCTION DE LA MALNUTRITION CHRONIQUE

LE 50^e CONSEIL DIRECTEUR,

Ayant examiné le rapport de la Directrice, *Stratégie et Plan d'action pour la réduction de la malnutrition chronique* (document CD50/___) ;

Tenant compte des mandats internationaux émanant de l'Assemblée mondiale de la Santé, en particulier des résolutions WHA55.23 (2002) et WHA56.23 (2003), ainsi que des engagements des États membres de la Région des Amériques pour atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) ;

Reconnaissant les conséquences de la malnutrition infantile pour le développement physique et cognitif, la réponse immunologique et le risque de maladie ou de décès prématuré, ainsi que pour le rendement scolaire et la capacité fonctionnelle, la formation de capital humain, la productivité et le bien-être individuel et collectif ;

Reconnaissant le droit des enfants de se développer physiquement, mentalement, moralement, spirituellement et socialement de manière saine et normale, ainsi que dans des conditions de liberté et de dignité ;

Reconnaissant que les conditions de vie et la malnutrition lors des premières années de la vie influencent le développement de la surcharge pondérale, de l'obésité et des maladies chroniques (diabète, hypertension, athérosclérose, entre autres) avec des conséquences graves concernant le bien-être de la population, le fardeau social lié à l'invalidité en résultant et les années de vie productive perdues ;

Soulignant que, dans la Région des Amériques, l'indicateur de la taille par rapport à l'âge constitue une meilleure représentation du manque prolongé d'accès à une alimentation adéquate et de l'effet des autres facteurs sociaux liés à la pauvreté, et qu'au vu de la tendance actuelle de cet indicateur, il est possible que, d'ici à 2015, plusieurs pays ne parviennent pas à atteindre le but 2 de l'OMD 1 et qu'ils aient des difficultés à atteindre l'OMD 4 et l'OMD 5 ;

Réitérant que la nutrition est un facteur qui conditionne le développement humain et est affecté également par un ensemble de déterminants sociaux et économiques ;

Reconnaissant le haut degré de complémentarité entre cette stratégie et d'autres comme la Stratégie et le Plan d'action régionaux sur la nutrition dans la santé et le développement 2006-2015 et la résolution de l'Assemblée générale de l'OEA sur l'appui aux efforts pour l'éradication de la malnutrition infantile aux Amériques (AG/RES. 2346 [XXXVII-O/07]) ;

Saluant avec satisfaction le cadre conceptuel et opérationnel permettant de lutter contre la malnutrition (la malnutrition aiguë et chronique, la surcharge pondérale, l'obésité et les carences en micronutriments spécifiques) obtenu par le consensus inter-agences au sein de l'Alliance panaméricaine pour la nutrition et le développement (APND),

DÉCIDE :

1. D'appuyer la Stratégie et le Plan d'action pour la réduction de la malnutrition chronique et leur prise en compte dans les politiques, les plans et les programmes de développement, ainsi que dans les propositions et la discussion des budgets nationaux, ce

qui permettra de créer les conditions propices pour la prévention de la malnutrition chronique.

2. De prier instamment les États membres :
 - a) d'accorder la priorité aux actions intersectorielles visant à la prévention de la malnutrition chronique ;
 - b) de promouvoir le dialogue et la coordination entre les ministères et d'autres institutions du secteur public, ainsi qu'entre les secteurs public et privé et la société civile, pour parvenir à des consensus nationaux axés sur les déterminants sociaux et pour adopter des approches considérant le cycle de vie entier afin de prévenir la malnutrition chronique ;
 - c) de proposer et de mettre en œuvre des politiques, des plans, des programmes et des interventions interministérielles visant à prévenir la malnutrition chronique à tous les niveaux de gouvernement des États membres ;
 - d) de mettre en place un système intégré de contrôle, d'évaluation et de responsabilisation pour les politiques, les plans, les programmes et les interventions, qui permettra non seulement de déterminer leurs répercussions en termes de réduction de la malnutrition chronique mais aussi la situation de leurs déterminants sociaux et d'orienter la prise de décisions de manière opportune ;
 - e) d'établir des processus de révision et d'analyse internes sur la pertinence et la viabilité de la présente Stratégie et du Plan d'action, sur la base des priorités, des besoins et des capacités au niveau national.
3. De demander à la Directrice :
 - a) de fournir un appui aux États membres, en collaboration avec d'autres agences internationales, pour entamer un processus d'analyse interne de l'applicabilité de la Stratégie et du Plan d'action et de la mise en œuvre des activités concernant leur exécution ;
 - b) de promouvoir la mise en œuvre et la coordination de la Stratégie et du Plan d'action, en garantissant leur caractère transversal au sein des différents domaines programmatiques et des différents contextes régionaux et infrarégionaux de l'Organisation ;

- c) de promouvoir et de consolider la collaboration avec les pays et entre ces derniers, ainsi que l'échange d'expériences et d'enseignements tirés ;
- d) de promouvoir l'incorporation des évaluations externes indépendantes dans les mécanismes visant à mesurer la réduction de la malnutrition chronique ;
- e) d'appuyer le développement et le renforcement de capacités en matière de ressources humaines et de prestation de services de qualité ;
- f) de promouvoir la formation d'alliances nationales, municipales et locales avec d'autres agences internationales, institutions scientifico-techniques, organisations non gouvernementales, la société civile organisée, le secteur privé et autres, en suivant l'ensemble des interventions intégrées décidées par l'APND ;
- g) d'informer périodiquement les Organes directeurs sur les progrès et les limites concernant l'élaboration de la Stratégie et du Plan d'action, ainsi que leur adéquation aux circonstances et aux besoins spécifiques.

(Sixième réunion, le 23 juin 2010)